



Fossoy,
Le 27 février 2026

Objet : Convocation au Comité Syndical

Madame, Monsieur,

Le quorum n'a pas été obtenu lors du Comité Syndical du 26 février 2026, nous n'avons pu délibérer légalement.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général de Collectivités Territoriales, une deuxième réunion est nécessaire et se tiendra le :

MARDI 3 MARS 2026

A 18 H 00

Salle de réunion – Ferme du ru Chailly à FOSSOY

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 février 2026
3. Compte financier unique 2025
 - 3.1 Désignation d'un(e) Président(e) de séance
 - 3.2. Présentation et approbation du compte financier unique 2025
4. Promesse de vente de la ferme du ru chailly
5. Déménagement des locaux du PETR - UCCSA
6. LEADER
 - 6.1 Motion sur la préparation de la prochaine programmation LEADER
 - 6.2 Coopération
7. Motion : Opposition à la perspective de transfert de la collecte de la taxe de séjour à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
8. Convention de transfert du compte épargne temps d'un agent
9. Etat de l'actif : Sortie des biens
10. Point financier

11. Informations diverses

11.1 BAFA / BAFD 2026 et 2027

11.2 Festival de Musique en Omois 2026

11.3 Calendrier des renouvellements des instances

11.4 Questions diverses

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Olivier DEVRON,
Président du PETR - UCCSA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Devron', is written over the printed name and title. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the left.